




Obstacles au signalement de cas suspectés d'exploitation sexuelle des enfants



DON'T LOOK AWAY



L'information contenue dans cette brochure provient de l'étude *Reluctance to report sexual exploitation of children related to travel and tourism*, élaborée par Defence for Children – ECPAT the Netherlands, dans le cadre d'une collecte conjointe de données de l'Université Leiden, ECPAT Autriche, ECPAT Belgique, ECPAT France et ECPAT Allemagne. Cette étude s'est appuyée sur les méthodes de recherche suivantes : analyse documentaire, mise en place d'une enquête en ligne touchant plus de 1000 voyageurs dans les 5 pays de l'étude ainsi que l'organisation d'ateliers de discussion en Autriche, Belgique, France, Allemagne et aux Pays Bas avec 90 participants (jeunes voyageurs, professionnels du tourisme et autres experts). Cette brochure a été traduite de l'anglais vers le français par Ophélie Rigault.

DON'T LOOK AWAY



Introduction

L'Organisation internationale du Travail estime que chaque année 1,2 millions d'enfants sont victimes d'exploitation sexuelle (2017). Il n'existe toutefois aucune estimation fiable du nombre de victimes non détectées. Les enfants exploités dans l'industrie du sexe à des fins commerciales sont peu susceptibles de signaler un abus : beaucoup risquent des représailles, d'autres ne s'identifient pas comme victimes, se méfient du système judiciaire, craignent d'être placés dans un foyer ou encore d'être stigmatisés socialement. Le signalement de la part de témoins ou de professionnels est primordial dans la mesure où le silence des enfants face à l'exploitation sexuelle constitue le premier obstacle à leur accès à la justice et certainement le plus difficile à surmonter.

Cependant, les recherches sur le comportement des témoins vis-à-vis du signalement montrent que la volonté de signaler une infraction est particulièrement faible en cas d'abus de toute nature, y compris sexuel.

**DON'T
LOOK
AWAY**

L'étude *Reluctance to report sexual exploitation of children related to travel and tourism* (Defence for Children – ECPAT Netherlands, 2019) confirme le faible taux de signalement face à l'exploitation sexuelle des enfants. Ainsi, au cours d'une enquête en ligne, 183 voyageurs ont déclaré avoir été témoins de signes possibles d'exploitation sexuelle des enfants lors de leur voyage à l'étranger. Parmi eux, seulement 4% ont signalé leurs soupçons auprès des autorités ou via un site de signalement, 10% se sont confiés à un employé d'hôtel, de restaurant ou à un guide de voyage, et plus de la moitié en ont parlé à leurs compagnons de voyage mais n'ont pas fait de signalement.

« Il y avait de très jeunes filles légèrement vêtues qui offraient des massages dans un bar »

Les sites de signalement issus des pays d'origine des voyageurs permettent à ces derniers de signaler tout cas suspect d'exploitation sexuelle des enfants dont ils ont été témoins lors de leur voyage à l'étranger. Ces sites sont répertoriés sur le portail de signalement www.dontlookaway.report. Malheureusement, de nombreux voyageurs ignorent l'existence de ces sites internet. Le développement de campagnes

de sensibilisation est donc nécessaire pour sensibiliser les voyageurs aux signes d'exploitation sexuelle d'enfants et à l'existence des sites de signalement en ligne.

Les témoins d'une infraction hésitent bien souvent à faire un signalement. Cette hésitation s'explique notamment par le fait que les tierces personnes – par opposition aux victimes – ne tirent aucun avantage direct du signalement d'une infraction. La décision de faire un signalement dépend de l'information dont les témoins disposent au moment de l'infraction et de leur perception quant à la gravité des faits. Bien que l'exploitation sexuelle constitue un acte extrêmement grave aux effets dévastateurs sur le bien-être des enfants, les témoins se heurtent à divers obstacles les empêchant de signaler leurs soupçons aux autorités. Cette brochure fournit des informations permettant de détecter les signes de l'exploitation sexuelle des enfants dans le contexte des voyages et du tourisme, décrit les obstacles pouvant empêcher les personnes de faire un signalement lorsqu'elles se rendent à l'étranger et propose des conseils pour dépasser cette réticence à signaler.

Signes d'exploitation sexuelle d'enfants

L'exploitation sexuelle des enfants est une forme d'abus sexuel. En échange de cadeaux, de drogue, d'argent, d'un logement, de nourriture, d'un statut social ou encore d'affection, les enfants et les jeunes sont poussés à se livrer à des activités sexuelles. Il existe trois formes principales et interconnectées d'exploitation sexuelle des enfants : l'exploitation sexuelle d'enfants dans la prostitution, la traite des enfants à des fins sexuelles et l'exploitation sexuelle d'enfants dans l'environnement en ligne. Selon la Convention internationale des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations-Unies, toute personne de moins de 18 ans a le droit d'être protégée face à l'abus sexuel et l'exploitation sexuelle (articles 19 et 34).

Faire preuve de bon sens représente généralement le meilleur guide pour reconnaître un cas d'exploitation sexuelle d'enfants. Faites confiance à votre instinct lorsque vous voyez une situation que vous jugez inappropriée.

Bon à savoir

- Un enfant est défini comme toute personne âgée de moins de 18 ans.
- Les filles comme les garçons peuvent être victimes d'exploitation sexuelle.
- Tout contact à caractère sexuel entre un adulte et un-e mineur-e est illégal, quels que soient le pays ou la culture.
- Les hommes comme les femmes peuvent être auteurs d'exploitation sexuelle.

Situations suspectes

- Un adulte touche un enfant de manière inappropriée à la piscine, à la plage, dans un restaurant, un bar ou une boîte de nuit.
- Un adulte s'isole avec un enfant, dans une chambre d'hôtel ou un appartement (privé).
- Un enfant danse (à moitié) nu pour des gens.
- Une personne offre des activités sexuelles avec un enfant ou un jeune.
- Une personne cherche des services sexuels de la part d'enfants ou de jeunes.
- Un hôtel ou une organisation tolère l'abus sexuel d'enfants au sein de sa structure ou à travers une entreprise sous-traitante.
- Un adulte raconte son expérience sexuelle avec un enfant.
- Un adulte prend plusieurs photos d'enfants, notamment à la plage ou à la piscine.
- Un adulte montre des images à caractère sexuel à un enfant.

« Un touriste que nous avons rencontré insinuait totalement avoir une liaison avec un enfant. »

« Des jeunes filles dans les rues qui demandent à des hommes âgés occidentaux de les emmener dîner. C'était de la prostitution dans la rue. »

« À la sortie d'un hôtel, j'ai vu 2 hommes âgés en compagnie de 2 jeunes femmes qui semblaient mineures. »



Informations nécessaires à signaler

- Un maximum de détails sur l'identité de la victime et du suspect :
 - Nom.
 - Âge.
 - Vêtements, couleur des cheveux, poids, taille, signes distinctifs, (par ex : tatouages).
 - Langues parlées, accents.
 - Numéro de plaque d'immatriculation, type de véhicule.
- La date et l'heure.
- Les détails sur l'emplacement : nom de la rue (utiliser la géolocalisation), nom de l'établissement (bar, hôtel, restaurant).
- Les détails concernant d'autres témoins présents.
- Inquiétude par rapport à votre propre sécurité.
- Photos (seulement si cela ne représente aucun danger).
- Si vous avez déjà informé quelqu'un (hôtel, police locale, guide touristique, etc.).

« Il y avait un homme en compagnie d'une fille très jeune dans un restaurant. La fille parlait à peine anglais et l'homme n'arrêtait pas de la toucher. »

Quels sont les obstacles au signalement et comment les surmonter ?

DON'T
LOOK
AWAY

Il existe deux raisons principales empêchant les témoins d'exploitation sexuelle des enfants de faire un signalement lorsqu'ils/elles se trouvent à l'étranger : ils/elles ne reconnaissent pas les signes ou bien ils/elles se heurtent à des obstacles diminuant leur motivation de signaler des comportements suspects. Parmi ces obstacles, l'un des plus importants concerne le doute quant aux faits (une infraction a-t-elle réellement été commise ?) et la peur de faire une fausse accusation.

Obstacles au signalement de l'exploitation sexuelle des enfants

- Doute quant à la situation, crainte des fausses accusations.
- Peur de mal interpréter la situation du fait des différences culturelles et des couples mixtes.
- Peur de s'immiscer dans la vie privée d'autrui.
- Peur de causer des problèmes à l'enfant.
- Impossibilité de signaler de manière anonyme.
- Manque d'information sur le degré d'implication future.
- Peur de se retrouver impliqué-e dans des activités criminelles.
- Méfiance vis-à-vis de l'(in)action de la police suite au signalement.
- Pas d'accès immédiat à Internet et oubli de signaler plus tard ou peur qu'il ne soit trop tard.
- Esprit orienté vers les vacances, désintéret.
- Les voyageurs/voyageuses ne s'attendent pas à être témoins de ce type d'activités et ne veulent pas y être confronté-e-s durant leurs vacances.

Comment surmonter les obstacles au signalement ?

Les sites de signalement et les campagnes de sensibilisation doivent s'attaquer aux obstacles empêchant les signalements en communiquant de façon claire. Il est important de bien expliquer que les signalements sont pris au sérieux et que les enfants peuvent être protégés et les auteurs d'infraction arrêtés lorsque quelqu'un décide de signaler une situation suspecte.

DON'T L AWAY

Il est essentiel de souligner que la moindre information peut s'avérer cruciale dans le cadre d'une enquête policière, que les suspects ne seront pas arrêtés immédiatement, mais que la police va enquêter de manière plus approfondie suite au signalement. Bien comprendre cela est nécessaire pour surmonter la peur de faire une fausse accusation.

Par ailleurs, les témoins ont besoin de savoir ce qui sera attendu d'eux/elles après avoir fait un signalement, et ce afin de dissiper toute sorte de préjugés, de peurs et de fausses idées. L'implication requise durant l'enquête policière et éventuellement devant un tribunal doit être clairement indiquée. Il est nécessaire de préciser que le rôle de la personne qui fait un signalement est minime et qu'il est toujours possible de faire un signalement de manière anonyme.

« J'ai croisé un homme de type occidental avec une femme relativement jeune au petit-déjeuner de l'hôtel. La fille était habillée de façon très provocante. »

Sur Internet et de manière directe, les voyageurs doivent être sensibilisés au sujet de l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme et à l'existence de sites de signalement, de préférence à différentes étapes de leur voyage (avant, pendant et après). L'industrie du tourisme est particulièrement bien placée et a un rôle important à jouer dans la sensibilisation.

Les campagnes d'information doivent mentionner les signes d'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme, tout en incluant des témoignages de victimes et de personnes ayant fait un signalement, des données statistiques et des exemples de réussite. Tout en restant positif, le ton employé doit souligner qu'il est possible d'aider un enfant en signalant une situation suspecte.

« Un homme n'arrêtait pas de toucher une jeune fille de façon obscène dans un restaurant. Elle lui a dit : 'Tu dois attendre qu'on soit cachés' »

DON'T LOOK AWAY



Éléments nécessaires pour un site de signalement

Afin de surmonter les obstacles au signalement, il est primordial que les sites de signalement respectent les critères suivants et fournissent les informations ci-dessous :

Critères concernant les sites de signalement :

- ✓ Il est possible de faire un signalement de manière anonyme.
- ✓ L'agencement du site est clair.
- ✓ L'endroit où faire le signalement est facile à localiser.
- ✓ Une réponse est envoyée aux personnes faisant un signalement non anonyme (de manière automatique éventuellement).
- ✓ Le site est facilement repérable dans les moteurs de recherche.
- ✓ Le site est également conçu pour les téléphones.
- ✓ Le site comporte des images et des vidéos courtes.

Critères concernant les formulaires de signalement :

- ✓ Ils ne sont pas trop longs et les questions ne sont pas trop difficiles.
- ✓ Ils fournissent des exemples pour montrer le type d'information attendue.
- ✓ Ils proposent une option d'enregistrement du signalement en cours pour le suspendre momentanément ou pour pouvoir ajouter un détail ultérieurement.
- ✓ Ils offrent la possibilité de télécharger des photos (seulement lorsque prendre des photos ne représente aucun danger).

Information à fournir par les sites et les campagnes de signalement :

- ✓ Les infractions et les situations pouvant être signalées ainsi que le lien vers d'autres canaux de signalement pertinents.
- ✓ La procédure pour faire un signalement (le formulaire de signalement est facile à localiser sur le site).
- ✓ La possibilité de faire un signalement de manière anonyme.
- ✓ Les réflexes à avoir en cas de doute et comment éviter les fausses accusations.
- ✓ Les mesures prises suite au signalement.
- ✓ Le rôle du témoin suite au signalement.
- ✓ Des exemples de signalements ayant réussi.
- ✓ L'impact potentiel du signalement sur les enfants.
- ✓ L'utilité de chaque information pour la Police.

Il est important de bien souligner qu'il ne faut en aucun cas mener sa propre enquête mais seulement transmettre aux autorités les informations dont on dispose.

Utilisation d'images sur les sites Internet et dans les campagnes d'information

- ✓ N'utilisez pas d'images « normales » dépeignant un homme avec un enfant : cela risque d'encourager les personnes à se méfier de tout.
- ✓ Les images doivent montrer aussi bien des filles que des garçons.
- ✓ Privilégiez une communication positive sur les enfants : montrez des enfants actifs et non des victimes passives.
- ✓ Demandez-vous si:
 - ✓ La personne dépeinte sur la photo (ou ses parents/tuteurs) a donné son consentement pour utiliser cette image dans ce contexte ?
 - ✓ La dignité de la personne sur la photo est respectée ?
 - ✓ La personne serait contente de voir son image utilisée dans ce contexte ?
 - ✓ S'il s'agissait de votre enfant, votre neveu ou nièce : aimeriez-vous qu'il/elle soit représenté-e de cette façon ?

Pour aller plus loin

DON'T
LOOK
AWAY

- *Quality standards for low-threshold reporting mechanisms to report sexual exploitation of children*, ECPAT Austria, 2019 (en anglais seulement)
- *Reluctance to report sexual exploitation of children related to travel and tourism*, Defence for Children, ECPAT Netherlands, 2019 (en anglais seulement)
- *Offenders on the move, a global study on sexual exploitation of children in travel and tourism*, Hawke A., Raphael A., ECPAT International, 2016 (en anglais seulement)
- www.ecpat.org
- www.protectingchildrenintourism.org

Le Code

Étant donné que l'industrie du voyage et du tourisme ne cesse de se développer grâce aux billets moins chers et aux meilleures connections entre les pays, les risques d'exploitation sexuelle des enfants augmentent également. Des mesures de protection de l'enfance doivent donc être intégrées dans les activités commerciales liées aux voyages, au tourisme et à l'hôtellerie, tels que les critères du Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans les voyages et le tourisme :

1. **Établir une politique et des procédures** contre l'exploitation sexuelle des enfants.
2. **Former les employé-e-s** sur les droits des enfants, la prévention de l'exploitation sexuelle et la façon de signaler les cas suspects.
3. **Inclure une clause dans les contrats** tout au long de la chaîne de valeur indiquant un rejet commun et la politique de tolérance zéro de l'exploitation sexuelle des enfants.
4. **Fournir des informations aux voyageurs** sur les droits des enfants, la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et la façon de signaler les cas suspects.
5. **Soutenir, collaborer et engager les parties prenantes** dans la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants.
6. **Faire un rapport annuel** sur la mise en œuvre des six critères.

www.thecode.org/fr

© Defence for Children – ECPAT the Netherlands 2019

Cette brochure a été élaborée dans le cadre du projet Européen ALERT ACTORS REPORT: A protective environment for children to live free from sexual exploitation in the travel/tourism/hospitality sector. Elle a été produite avec le soutien financier de la DG Justice (Rights, Equality and Citizenship (REC) Programme) de l'Union européenne. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de Defence for Children – ECPAT the Netherlands et ne peut en aucun cas être vu comme reflétant les opinions de l'Union européenne.

